



Jun 2012

## BULLETIN MUNICIPAL N° 40

Site internet : [www.saint-thome.fr](http://www.saint-thome.fr)

### - ECOLE

#### OUVERTURE D'UNE 2<sup>ème</sup> CLASSE

L'ouverture d'une 2<sup>ème</sup> classe étant accordée, les travaux d'aménagement à l'étage du bâtiment communal ont débuté et sont réalisés par un employé de la Communauté de Communes mis à disposition. Par convention, la Commune de Saint-Thomé remboursera à la CCRH le prorata de son salaire correspondant au temps consacré à ces travaux.

#### ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire débute à 7 h 30 et se terminera à **18 h 30** dès la rentrée. Afin d'optimiser l'organisation, il est demandé aux parents, dans la mesure du possible, de pré inscrire les enfants, au moins la veille, auprès des employées ou à la mairie (répondeur).

### - PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Loi de finances rectificative pour 2012 a remplacé la Participation pour Raccordement à l'Egoût (PRE) par une nouvelle participation, la P.A.C (Participation pour Assainissement Collectif). A ce jour, le montant de la PRE, due par tout bénéficiaire d'un Permis de Construire dont l'habitation devait être raccordée au réseau collectif, s'élevait à 800,00 €. De plus, lorsque le raccordement de cette habitation nécessitait des travaux d'extension du réseau sur la partie publique (pose de plus de 3 mètres de tranchée et d'un regard de façade), le coût était répercuté au demandeur. Depuis l'instauration de cette nouvelle participation, le montant de la P.A.C. doit être diminué du montant demandé, le cas échéant, au propriétaire pour le remboursement de la réalisation de la partie publique du branchement. Il convient donc d'établir un montant de PAC correspondant à un prix moyen de raccordement.

Le Conseil a décidé de fixer le montant de la PAC à 2 000 €, à la fois pour les constructions nouvelles (la PAC doit représenter au maximum 80 % d'un assainissement individuel) et pour les habitations existantes nécessitant une simple mise aux normes.

### - MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'ESCOUTAY

Suite à l'adhésion de la Communauté de Communes Berg et Coiron, qui a la compétence Rivière et dont une partie du territoire est situé sur le bassin versant de l'Escoutay, ce syndicat devient Syndicat Mixte du Bassin de Escoutay.

### - ARRETE MUNICIPAL – LIMITATION DE TONNAGE

Après les fortes pluies, les abords de la Voie Communale de l'Amandier depuis l'intersection avec la Voie Communale n° 201 (menant chez Mr JOUVE) jusqu'à la limite avec Valvignères, se sont dangereusement affaîssés. Des travaux de consolidation et protection des berges du Salauzon seront entrepris avant la fin Octobre. Un arrêté municipal interdit dès à présent aux véhicules de plus de 3 T 5 sans dérogation, de circuler sur cette portion de voirie jusqu'à la fin des travaux.

- INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE A VALVIGNERES

L'installation de la fibre optique sur la Commune de Valvignères a débuté le long de la Route Départementale n° 210. La circulation est alternée pendant les travaux depuis le transformateur de ST THOME, quartier de l'Auche jusqu'à Valvignères au fur et à mesure de l'avancement de la pose des gaines.

- ANIMATIONS ESTIVALES

En parallèle aux visites guidées du Village, des expositions seront proposées à la Chapelle Saint Sébastien :

**Du 24 juillet au 05 août :** « l'œuvre de Lucien Raveau » qui rassemblera une partie des peintures de l'artiste grâce à l'aimable concours de sa fille, Madame Naëlle RAVEAU-BUROT.

**Du 09 août au 15 août :** « les gourgues, un système d'arrosage original », résultat d'un travail d'études et de photographies proposé par Monsieur Roger BAHUCHET.

A l'occasion de ces 2 expositions, toute la population est conviée au verre de l'amitié les vendredis 27 juillet et 10 août à 18 heures sur la Place de l'Eglise.

Animations ADOS encadrées par le service Jeunesse Rhône-Helvie :

Les ados de 11/18 ans de ST THOME intéressés par une soirée de badminton, tennis, pétanque, grillades le **jeudi 9 août** de 18 h 30 à 21 h au terrain de tennis doivent se faire inscrire rapidement au secrétariat. Une participation de 5 € sera demandée sur place.

Journées du Patrimoine :

Sur le thème 2012 du patrimoine caché, des visites guidées du château de ST THOME seront proposées les **15 et 16 septembre** à 15 h, 16 h et 17 h.

HIPPOCAMPE THEATRE :

La Compagnie Hippocampe Théâtre de Viviers, propose 2 spectacles tout public sous un chapiteau inédit installé au court de tennis :

Le **samedi 28 juillet** à 21 heures : Marionnettes du Rajasthan

Le **dimanche 29 juillet** à 18 heures : Contes et Musique

Tarif enfants – de 16 ans : 5 €, Adultes : 7 €. Renseignements au 06 40 11 10 04

FETE VOTIVE organisée par le Comité des Loisirs :

**Samedi 11 août :** concours de boules en doublettes, paëlla, grand bal avec « les copains d'abord »

Le Comité fait appel aux bonnes volontés pour l'organisation de la fête (aubades, buvette...). Contacter Mr Benoît SOARES au 06 65 43 26 33.

Inscriptions à la paëlla avant le 5 août par le bulletin ci-dessous à découper et déposer à la mairie ou par téléphone auprès de Mme Florence LARMANDE au 04 75 52 77 32

-----  
NOM Prénom :

Nombre d'adultes :..... x 15 € =..... €

Nombre d'enfants – 12 ans..... x 7 € =.....€

Nombre d'enfants – 5 ans ..... gratuit

Total =..... € (règlement sur place)